

Commune d'ARVIÈRE-EN-VALROMEY

Département de L'AIN – Arrondissement de BELLEY

SÉANCE DU vendredi 15 octobre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le quinze octobre, le Conseil Municipal d'Arvière-en-Valromey, légalement convoqué le jeudi 07 octobre 2021 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annie MEURIAU, Maire.

PRESENTS : MEURIAU Annie, SERPOL Robert, MARTINOD Pascale, BERTHIER Gérard, JACQUET Nicolas, MATHÉLIN Jean-Marc, GUILLET David, CHATELAIN Thomas, LYVET Cédric, DECRESNISSE Annick, ALLIGROS Bernard, CHABERT Anne-Sophie, FIORITTO Aurélia, ZELINDRE Philippe

ABSENTS ET EXCUSES : PILLARD Marion, OUGIER Bernard, HOLFERT Léo, BERTHIER Cyril

REPRÉSENTÉS : BALLAND Maurice par MEURIAU Annie

Secrétaire de séance : Madame Pascale MARTINOD

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour l'approbation du procès-verbal du 28 juillet 2021

1. Approbation du procès-verbal du 28 juillet 2021

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité

2. Informations sur les décisions du Maire

Madame le Maire informe l'assemblée de ses décisions prises depuis le conseil du 28 juillet 2021 :

Urbanisme

- 28 Certificats d'Urbanisme Informatifs
- 5 Certificats d'Urbanisme Opérationnels (dont 2 défavorables)
- 1 Non opposition à une Déclaration Préalable Lotissement
- 3 Non opposition à une Déclaration Préalable
- 6 Permis de construire favorable
- 1 Permis de construire défavorable

Devis signés

- E2S (Remplacement électrodes Restaurant du Colombier) : 247.74 € TTC
- SODEVAL (Poteaux incendie Chavornay) : 1 716.00 € TTC
- FLORENT MEURIAU TP (Curage Larnin) : 1 716.00 € TTC
- ENTREPRISE LESEIGNEUR (Panneau chaudière Mme Michaille) 202.80 € TTC
- SPEECHI (Pack socle numérique école Brénaz)..... 1 918.80 € TTC
- CATS'NET (Matériel informatique école Brénaz)..... 1 743.82 € TTC

3. Compte rendu de la réunion du SIVOM du 14 octobre 2021

Madame le Maire fait part à l'assemblée des décisions prises au cours du conseil syndical du 14 octobre 2021 (Achat de tablettes pour la médiathèque - travaux écoles 2022 - Photovoltaïque)

4. Compte rendu des commissions

Madame le Maire fait un compte rendu des commissions qui se sont réunies depuis le dernier conseil (finances, forêt, voirie et social)

5. Rapport d'activité de la CCBS

Madame le Maire rappelle que le rapport d'activité de la CCBS est disponible sur le site internet de la communauté de communes

6. Approbation du pacte de Gouvernance de la communauté de Communes Bugey-Sud

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (loi dite « Engagement et Proximité), introduit la possibilité d'élaborer un Pacte de Gouvernance entre les communes et leur établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le projet de Pacte propose d'articuler la gouvernance de la communauté de communes Bugey-Sud autour de plusieurs instances de dialogue : le conseil communautaire, le bureau communautaire exécutif, la conférence des Maires, les groupes de travail, la commission locale d'évaluation des charges transférées, et le conseil de développement.

Cette gouvernance garantit à chacune des communes et à l'ensemble des élus d'être associés aux processus de décision. La circulation et le partage de l'information sont favorisés de façon à assurer les meilleures conditions possibles pour le travail des élus et la mise en œuvre du projet de territoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le projet de pacte de gouvernance de la communauté de communes Bugey-Sud.

7. Décision Modificative n°2 - Budget Forêt

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts à l'article 61524 du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de revoter les crédits supplémentaires

Elle propose d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61524	Entretien bois et forêts		40 000.00
6522	Reverst excédent BA admin. au principal	40 000.00	
TOTAL :		40 000.00	40 000.00

La proposition est acceptée à l'unanimité.

8. Forêt - Plan de relance

Lors du conseil municipal du 22 janvier 2021, il avait été décidé de faire réaliser, dans le cadre du plan de relance, un diagnostic des surfaces forestières à reconstituer. Pour les travaux prévus suite à cette étude, un devis a été demandé à l'entreprise MEGRET qui n'a pas donné suite. Il est donc décidé d'accepter le devis de l'ONF pour un montant de 14 667.49 € TTC.

9. Forêt - Contrat Objectif Performance (État - ONF)

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

Via ce C.O.P. le Gouvernement décide d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025, ce qui aura un impact considérable sur les budgets des communes et de ce fait créé un risque de dégradation du service public forestier des territoires.

Le Conseil Municipal exige donc, à l'unanimité, le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ainsi que la révision complète du plan. Demande que l'état porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises et un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF.

10. Décision Modificative n°1 - Budget Principal

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts à l'article 261, concernant la participation de la commune à la NEC du Bugey, pour le budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires.

Elle propose d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

INVESTISSEMENT :		DÉPENSES	
		Diminution Crédit	Augmentation Crédit
261	Titres de participation		250.00
276358	Créance Autres groupements	250.00	
TOTAL :		250.00	250.00

Cette décision modificative est acceptée à l'unanimité.

11. Provisions et admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et éteintes

Madame le maire expose à l'assemblée que même après la mise en œuvre de plusieurs procédures de recouvrement par le comptable, certaines créances demeurent irrécouvrables.

Elle précise que le montant des admissions en non-valeur s'élève à 281.89 € pour le budget principal et 346.32 € pour le budget annexe eau/assainissement, tandis que les créances éteintes représentent un montant de 199.95 € pour le budget principal et 824.48 € pour le budget annexe eau/assainissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'admettre en non-valeur et en créances éteintes les montants suivants :

- Budget principal : compte 6541 : 281.89 € - compte 6542 : 199.95 €
- Budget annexe eau/assainissement : compte 6541 : 346.32 € - compte 6542 : 824.48 €.

Le conseil accepte également de constituer une provision pour les créances en reste au 31/12/2019 :

- Budget principal : compte 6817 : 721.99 €
- Budget annexe eau/assainissement : compte 6817 : 206.28 €.

12. Vente de tables école

Suite à la décision de renouveler le mobilier de l'école de Virieu-le-Petit, Madame le Maire propose au conseil municipal la vente des anciennes tables et chaises, et sollicite son avis quant aux tarifs de vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre l'ancien mobilier de l'école de Brénaz avec un prix de vente à 250 € le lot de 13 tables.

13. Logement Brénaz

Madame le Maire rappelle que le logement au-dessus de l'école de Brénaz est vacant depuis le 1er juillet 2021. Des travaux de rénovation ont été réalisés durant l'été, le logement est maintenant disponible à la location.

Elle fait part à l'assemblée de la demande de Madame Alexandra BIGEL, qui souhaite réserver ce logement pour une location à compter du 15 décembre 2021. Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité de retenir comme nouveau locataire Madame Alexandra BIGEL à compter du 15 décembre 2021 pour un loyer fixé à 400 € ;

14. Subventions associations

Madame le Maire rappelle aux Conseillers que lors du vote du budget 2021, un montant global de 10 000 € a été attribué pour les subventions aux associations et qu'il convient aujourd'hui d'affecter ces subventions aux associations. L'assemblée valide la répartition suivante :

Association / Organisme	Montant
ADAPEI DE L'AIN	250,00
AIN'TERLUDE	200,00
ALCOOL ÉCOUTE AIN BUGÉY	80,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	200,00
ARC-EN-CIEL	80,00
ASCOLEC II	100,00
CHAMBRE DES MÉTIERS DE L'AIN	150,00
CINÉ RENCONTRE	200,00
CSV	400,00
CSVR	350,00
COLLÈGE DU VALROMEY	450,00
ONAC DES ANCIENS COMBATTANTS	100,00
SECTION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	80,00
SOU DES ÉCOLES D'ARTEMARE	300,00
SOU DES ÉCOLES DE CHAMPAGNE	100,00
SOU DES ÉCOLES RPI	2 750,00
SOU DES ÉCOLES DE TALISSIEU	150,00
ÉCOLE DE MONTESSORI	150,00
VAL MUSE	300,00
MÉMORIAL DES ENFANTS D'IZIEU	150,00
TOTAL	6 540,00

15. Convention tripartite contrat enfance Commune-Culoz-CAF

Madame le Maire explique à l'assemblée que La Commune de Culoz est signataire d'un contrat enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain dans le cadre de la gestion de sa structure Espace Petite Enfance du Colombier sise, Allée du Parc, 01350 Culoz.

Dans le cadre de cette structure, la Commune de Culoz permet, depuis 2005, aux communes alentours de faire bénéficier leurs familles de la prestation de garde en contrepartie de la signature d'une convention. Les conventions initiales, signée avec la commune historique de Chavornay, arrivant à

échéance, il convient de procéder à une nouvelle signature de convention définissant les termes de la prestation tant financiers que techniques.

L'assemblée valide à 14 voix contre 1 la signature d'une nouvelle convention pour la période de 2022 à 2025 avec un taux horaire fixé à 2.40 €.

16. Autorisation de balisage - Valromey Sur Seran

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la commune de Valromey-Sur-Séran a élaboré un dépliant proposant des circuits de randonnées pédestres, visant à valoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux de leur territoire.

Ce travail est fait en collaboration avec le service tourisme de la communauté de communes Bugey Sud et l'association Valromey Rando.

Ces parcours passent essentiellement sur la commune de Valromey-Sur-Séran, mais certains passages empiètent sur celle d'Arvière-en-Valromey.

Madame le Maire de Valromey-Sur-Séran nous propose donc de signer une convention par laquelle la commune les autorise à baliser ces parcours soit avec des panneaux directionnels soit avec de la peinture. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

17. Convention de dépôt du reliquaire de Saint-Arthaud

Madame le Maire expose à l'assemblée que la commune historique de Lochieu a signé, en 2016, une convention de dépôt avec la Chartreuse de Portes à Bénonces. Par cette convention, la commune a confié, à titre de dépôt temporaire à la Chartreuse de Portes, le reliquaire de Saint Arthaud dont elle est propriétaire pour être conservé à la Chartreuse de Portes exclusivement.

Cette convention étant arrivée à son terme le 23 septembre dernier, les chartreux souhaitent la renouveler la convention. Ce reliquaire étant plus en sécurité dans ce dépôt, le conseil Municipal accepte à l'unanimité de signer une nouvelle convention.

La séance est levée à 22h45

Fait à Arvière-en-Valromey,
Le 22 novembre 2021

Le Maire,



Annie MEURIAU

